

**DÉLIBÉRATION RELATIVE A LA CREATION DU PARCOURS CURSUS MASTER EN
INGÉNIERIE OPTIMISATION, STATISTIQUES, ET INTELLIGENCE ARTIFICIELLE
(CMI OSIA) AU SEIN DES MENTIONS DE LICENCE INFORMATIQUE ET
MATHÉMATIQUES ET AU SEIN DE LA MENTION DE MASTER MATHÉMATIQUES
APPLIQUÉES STATISTIQUE**

Vu le code de l'éducation en son article L613-1 ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire :

Article 1

Approuve la fusion des parcours :

- « *Cursus Master en Ingénierie Optimisation mathématiques et algorithmes pour l'aide à la décision* » (CMI OPTIM)
- « *Cursus Master en Ingénierie Statistique et Informatique* » (CMI ISI)

pour créer le parcours « *Cursus Master en Ingénierie Optimisation, Statistiques, et Intelligence Artificielle* » (CMI OSIA) au sein des mentions de licence « *Informatique* » et « *Mathématiques* » et au sein de la mention de master « *Mathématiques, Appliquées, Statistique* ».

Article 2

Approuve la fermeture des parcours :

- « *Cursus Master en Ingénierie Optimisation mathématiques et algorithmes pour l'aide à la décision* » (CMI OPTIM)
- « *Cursus Master en Ingénierie Statistique et Informatique* » (CMI ISI)

au sein des mentions de licence « *Informatique* » et « *Mathématiques* »,

au sein des mentions de master « *Informatique* » et « *Mathématiques Appliquées Statistique* ».

Article 3

La présente délibération sera transmise au recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, recteur de l'académie de Bordeaux, chancelier des universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions du règlement portant modalités de publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux.

Article 4

Le directeur général des services de l'université de Bordeaux est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité des votes exprimés :

22 votes pour

0 vote contre

0 abstention

Le président du conseil académique,

Dean Lewis

